

## DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-339-402 du 16/01/06

### **MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE C, DES PERSONNELS INFIRMIERS, DE LABORATOIRE ET DES PERSONNELS OUVRIERS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2006.**

Destinataires : Tous les Etablissements Publics

Affaire suivie par : Sandrine SAUVAGET  
Noelle VINCENT  
Fax : 04 42 91 70 06

Tel : 04 42 91 72 28  
Tel : 04 42 91 72 44  
e-mail : [ce.dipa@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipa@ac-aix-marseille.fr)

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet et placés sous votre autorité souhaitant obtenir une mutation inter-académique des modalités d'enregistrement de leur demande.

#### **1) Phase de pré-inscription au mouvement inter académique**

Les agents de l'académie d'Aix-Marseille souhaitant intégrer une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/pamac/>

Ce service sera ouvert du **3 janvier au 13 février 2006** (date de fermeture nationale).

#### **2) Phase de saisie des voeux**

Les agents ne pourront se connecter à AMAC de l'académie pour laquelle ils auront postulé que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC de leur académie d'origine.

Le serveur AMAC sera ouvert **du 6 mars au 2 avril 2006**.

Vers la fin du mois de janvier 2006, la circulaire du mouvement 2006 sera disponible sur le site internet de l'académie [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique "bulletin académique".

#### **3) Phase de confirmation des voeux**

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception qu'il conviendra de retourner, par voie hiérarchique, avant le **28 avril 2006** au service DIPA - Rectorat d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, accompagné de toutes les pièces justificatives à l'appui de la demande.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*